



Envoyé en préfecture le 15/04/2021  
Reçu en préfecture le 15/04/2021  
Affiché le 15/04/2021  
ID : 030-213000037-20210330-DCM202118-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021-18/7.1/30-03

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021  
Notifiée aux élus le : 24-03-2021  
Date de l'affichage : 24-03-2021

**OBJET :**

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

L'an deux mille vingt et un,  
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUJLET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS :** Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**Absents ayant donné procuration :**

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUJLET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUJLET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

**Absent non-représenté :** Néant

**Secrétaire de séance :** Christian GROUL

**Rapporteur : Josiane ROSIER-DUFOND**

Le compte administratif 2020 qui vient d'être adopté lors de la présente séance met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : + 9 678.88 €
- Un excédent d'investissement de : + 14 309.61 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget

Le besoin de financement (compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé) ne s'avérant pas nécessaire à l'équilibre du budget section investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'inscrire l'excédent de fonctionnement soit 9 678.88 € en excédent de fonctionnement reporté (002)

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021

ID : 030-213000037-20210330-DCM202118-DE



Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice antérieur telle que présentée ;
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 31/03/2021

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
**Christophe BARONI**

Pour le Maire empêché  
Le Président de séance,

Gilles TRAUJLET  
Maire-Adjoint faisant fonction



**RÉSULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021-18	BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME AFFECTATION RESULTATS 2020	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerevanes.fr](http://www.telerevanes.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication